

Conférence de presse

La relation clients de la CPAM depuis le confinement

Vendredi 18 septembre à 14h

A la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale
35 rue Descartes à Calais

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, l'Assurance Maladie de la Côte d'Opale est pleinement mobilisée pour garantir la continuité de sa mission de service auprès de ses différents publics (assurés, professionnels de santé, employeurs).

Pendant toute la durée du confinement, nous avons maintenu la relation avec les assurés par l'intermédiaire de différents services en ligne.

De nouvelles pratiques ont été mise en place, qui a donné pleinement satisfaction à nos assurés et aux Conseillers Services Assurance Maladie. Elles ont été d'ailleurs plébiscitées par la Caisse Nationale Assurance Maladie. Ces dispositifs sont donc maintenus.

Afin de faire connaître au mieux ces nouvelles modalités, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale vous propose donc de vous les présenter :

- ✓ Les rendez-vous téléphoniques
- ✓ Le dépôt de pièces justificatives en ligne
- ✓ Ameli.fr
- ✓ Forum ameli
- ✓ Les Maisons de services au public (MSAP) et les Maisons France Services (MFS)
- ✓ Evolution des horaires des accueils à compter du 14 septembre

Cette conférence de presse sera l'occasion d'échanger avec :

- ✓ Madame Magali Marcotte Even, Directrice Adjointe de la CPAM
- ✓ Madame Gaëlle Allano, Responsable du secteur Relations Clients
- ✓ Madame Julie Lapôtre, Conseillère Assurance Maladie